

BULLETIN

COMMUNAL

NEEWILLER-PRES-LAUTERBOURG

Avril 2017

N° 233



Le mot du Maire

Chères Néewilleroises, chers Néewillerois,

Le printemps 2017 est marqué par des révélations incendiaires, des affaires financières, des démêlés judiciaires, le tout relié et amplifié par Facebook et twitter.

Ces déclarations « capitales » qui se veulent bénéfiques pour l'avenir de la France, ces confidences « indispensables » qui se veulent déterminantes pour la France, nous ont été colportées en boucles sur les antennes radios et les chaînes de télévisions.

Vous avez compris, nous sommes à quelques semaines des élections présidentielles et, nous sommes en pleine politique politicienne, en pleine polémique qui nous obstrue délibérément l'essentiel de l'enjeu.

En effet, nous serons conviés aux urnes les dimanches 23 avril et 7 mai prochains. Ce sera l'occasion pour nos jeunes électeurs, nés entre le 1^{er} janvier 1996 et 12 mars 1999, de voter pour la première fois.

Faisons un peu d'histoire et reprenons les différentes étapes de la conquête du droit de vote, qui sont au nombre de six.

Tout avait commencé en 1791. La France est gouvernée par une monarchie constitutionnelle mise en place par la Constitution du 14 septembre 1791. Dans ce régime, la Souveraineté appartient à la Nation mais le droit de vote est restreint. Le suffrage est dit censitaire ; seuls les hommes de plus de 25 ans, payant un impôt direct égal à la valeur de trois journées de travail, ont le droit de voter. Ils sont appelés « citoyens actifs ». Le suffrage est aussi indirect car les citoyens actifs élisent des électeurs du second degré, disposant de revenus plus élevés, qui à leur tour élisent les députés.

En 1799, la Constitution du 13 novembre 1799 a mis en place le régime du Consulat. Elle institue le suffrage universel masculin et donne le droit de vote à tous les hommes de plus de 21 ans. Mais il est limité par le système des listes de confiance. Il s'agit d'un scrutin à trois degrés : les électeurs désignent au suffrage universel un dixième d'entre eux pour figurer sur les listes de confiance communales, ces derniers choisissent ensuite un dixième d'entre eux pour l'établissement des listes départementales, qui eux-mêmes élisent un dixième d'entre eux pour former une liste nationale. Le Sénat choisit ensuite sur cette liste nationale les membres des assemblées législatives. Le peuple ne désigne donc pas encore directement ses représentants.

En 1815, la défaite de Napoléon Ier à Waterloo a entraîné la chute de l'empire et la mise en place d'une monarchie constitutionnelle. Le suffrage universel masculin est aboli et le suffrage censitaire rétabli. Seuls les hommes de 30 ans payant une contribution directe de 300 francs ont le droit de vote. Après la révolution du mois de juillet 1830, le droit de vote est élargi. Pour être électeur la contribution passe de 300 à 200 francs. De même, l'âge minimum pour voter est abaissé de 30 à 25 ans.

En 1848, le mouvement révolutionnaire qui éclate en février 1848 met fin à la Monarchie de juillet et institue la République. Le suffrage universel masculin est alors adopté par le décret du 5 mars 1848 et ne sera plus remis en cause. Sont alors électeurs tous les Français âgés de 21 ans et jouissant de leur droits civils et politiques. Le vote devient secret.

Près de 100 ans plus tard, l'ordonnance du 21 avril 1944 donne aux femmes de plus de 21 ans le droit de vote et rend ainsi le droit de suffrage réellement universel. Les femmes votent pour la première fois aux élections municipales de mars 1945.

Et c'est en 1974 que le Président de la République, Valéry Giscard-d'Estaing, abaisse par la loi du 5 juillet 1974 l'âge d'obtention du droit de vote à 18 ans au lieu de 21 ans.

Ainsi, nous pouvons nous rendre compte que l'instauration du suffrage universel n'était pas une mince affaire, que c'était le fruit d'un combat permanent.

Alors profitons aujourd'hui de ce droit et rendons nous aux urnes lors des prochaines échéances présidentielles et législatives ... exprimons-nous ou taisons-nous !

Benoît Baumann

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL du 28/03/2017

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne à l'unanimité Mme LICHTEBLAU Monique comme secrétaire de séance.

2 - Décompte des charges 2016 des locataires

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les décomptes des charges des logements, et de facturer le dépassement des charges pour 2016 aux locataires.

3 - Participation de la commune de Scheibenhard pour l'assurance transport

Le montant de l'assurance pour le transport du regroupement pédagogique payé par la commune s'élève à 155,99 € pour 2017. Le coût est à répartir entre les communes de Néewiller et de Scheibenhard.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de demander une participation de 77.99 € à la commune de SCHEIBENHARD.

4 - Droit de préemption urbain

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre des délégations qu'il lui a consenties, notamment en matière de Droit de Préemption Urbain, il n'a pas préempté pour les terrains

Section 1 Parcelles 325/130 et 328/131

6 - Remboursement de sinistre

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter les chèques de 2 524,11 € de GROUPA-MA et de 279 € du CREDIT MUTUEL au titre du remboursement partiel du candélabre sinistré rue de la Haute-Vienne à Néewiller.

7 - Installation d'un éclairage public impasse des Lys

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, la réalisation de l'installation d'un éclairage public dans l'impasse des Lys, et accepte le devis d'un montant total de 4 456,18 HT € HT soit 5 347,42 € TTC de l'entreprise FRITZ Electricité à Niederroedern.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, et à signer les documents nécessaires.

8 - Désignation d'un membre pour présenter le compte administratif 2016 de la commune

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne à l'unanimité Mme LICHTEBLAU Monique pour présenter le compte administratif de la commune de l'exercice 2016.

9 - Compte administratif 2016 et restes à réaliser

Conformément aux articles L 181-7 et R 81-2 du code des communes, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme LICHTEBLAU Monique désignée pour présenter le compte administratif, approuve à l'unanimité le compte administratif 2016 de la commune qui se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 297 005,36 €

Recettes de fonctionnement : 342 846,76 €

Dépenses d'investissement : 56 474,64 €

Recettes d'investissement : 54 371,86 €

Et vote les restes à réaliser en section d'investissement comme suit :

Dépenses : 31 877 €

Recettes : 5 699 €

10 - Affectation du résultat 2016

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence du Maire

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2016

Décide de l'affecter comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 pour affectation	103 164,41 €
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement (c/1068)	15 787,96 €
Solde disponible affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) compte-tenu du déficit des restes à réaliser	87 376,45 €
Excédent d'investissement au c/001	10 390,04 €

Adopté à l'unanimité

11 - Compte de gestion 2016

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte de gestion 2016 de la commune, édité par le Trésorier de Lauterbourg.

12 - Vote des taux 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, de fixer les taux des taxes directes locales pour 2017 :

Taxe d'habitation	14,83 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,06 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	35,26 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,57 %

Ces taux sont identiques à ceux votés en 2016.

13 - Budget primitif 2017

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif 2017 de la commune, qui se présente comme suit avec les restes à réaliser :

Dépenses de fonctionnement :	399 041,45 €
Recettes de fonctionnement :	399 041,45 €
Dépenses d'investissements :	159 359,45 €
Recettes d'investissement :	159 359,45 €

17- Versement des indemnités de fonctions aux élus

Vu les délibérations du 8/04/2014 fixant les indemnités du maire et de l'adjointe,

Vu le décret 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation, le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le montant des indemnités de fonction du maire et de l'adjointe comme suit avec effet du 1^{er} janvier 2017 :

Population de 500 à 999 habitants :

- Maire au taux maximal de 31 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur.
- Adjointe au taux maximal de 8,25 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur.

18 - Remplacement de la chaudière de la mairie

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité, le remplacement de la chaudière de la mairie, et accepte le devis d'un montant total de 17 698,89 HT € HT soit 21 238,67 € TTC de l'entreprise Chauffage Sanitaire Marc SCHMITT 67 rue du Kabach 67470 MOTHERN.

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter les subventions nécessaires à la réalisation de ces travaux, et à signer les documents.

19 - location logements de la commune - école

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

D'accepter la résiliation du bail de Mme LUDWIG Nicole pour le logement de l'école à compter du 1/04/2017

Accepte de louer le logement libre du presbytère à Mme LUDWIG Nicole à compter du 1^{er} avril 2017 et autorise le maire à signer le bail. Le loyer mensuel est fixé à 361 € et l'avance sur charges mensuelle à 80 €

Autorise le maire à relouer le logement de l'école après remise en état et fixe le montant du loyer mensuel à 300 €,

Et le montant mensuel des avances sur charges à 40 €,

Autorise le maire à signer le bail avec un nouveau locataire.

20 - location logements de la commune - presbytère 1er étage côté droit

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'accepter la résiliation du bail pour le logement du presbytère à compter du 13/06/2017

- Autorise le maire à relouer le logement du presbytère après remise en état et fixe le montant du loyer mensuel à 250 €, et le montant mensuel des avances sur charges à 60 €,

- Autorise le maire à signer le bail avec un nouveau locataire.

21 - Acceptation de don

Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte le don de 50 € fait lors du mariage célébré le 18 mars 2016.

COMMUNE DE NEEWILLER PRES LAUTERBOURG
Compte Administratif 2016 et Budget Primitif 2017

Section de Fonctionnement

Dépenses				
Chapitre	Libellé	Dépenses 2015	Dépenses 2016	Budget 2017
011	Charges à caractère général	82 327	89 067	104 380
	<i>dont</i> eau et assainissement	5 177	3 088	4 000
	- électricité - chauffage école	15 196	15 169	15 200
	- fioul mairie salle poly - presbytère	7 423	9 089	9 500
	- fournitures petit équipement	2 118	2 736	2 800
	fournitures de voirie	2 563	792	2 000
	fournitures administratives	2 427	860	1 500
	fournitures scolaires	1 217	1 581	2 000
	entretien de bâtiments	3 926	4 558	11 000
	entretien de voirie - candélabres	1 495	9 740	12 000
	maintenance et sécurité	11 520	11 653	12 000
	primes d'assurances	9 603	10 075	10 200
	fêtes et cérémonies	2 568	3 734	3 500
	- téléphone - internet	2 094	2 256	2 500
012	Charges de personnel	120 081	103 649	124 468
	<i>dont</i> personnel permanent	80 656	70 025	80 100
	- cotisations sociales	35 527	30 393	36 218
014	Reversement des impôts locaux à l'Etat	48 800	48 800	48 800
65	Charges de gestion courante	36 978	36 926	39 580
	<i>dont</i> indemnités maire et adjoint	17 905	17 958	18 500
	- cotisations sociales	3 917	5 014	5 300
	- Service Départemental d'Incendie et de Secours	10 059	10 059	10 200
	CCAS de Néeuwiller	3 000	1 500	2 450
66	Intérêts des emprunts	2 624	2 338	2 090
67	Charges exceptionnelles - reversement Union AF	4 746	16 225	100
022	Dépenses imprévues	(PM 4 000)	(PM 4 000)	4 000
	Total des dépenses réelles de l'exercice	295 556	297 005	323 418
023	Virement à la section d'investissement	28 947	0	75 623
	Total des dépenses	324 503	297 005	399 041

Recettes				
Chapitre	Libellé	Recettes 2015	Recettes 2016	Budget 2017
013	Remboursements sur rémunérations	0	848	0
70	Produits des services	13 361	18 853	12 383
	<i>dont</i> location chasse	5 000	5 000	5 000
	- remb. charges locatives	6 050	7 220	5 858
	- participations au jumelage	0	860	0
73	Contributions directes	160 760	162 858	161 803
	<i>dont</i> impôts locaux	142 979	148 553	148 553
	- IFER et CVAE	5 166	4 828	4 793
	- taxe sur l'électricité	7 963	8 407	8 400
74	Dotations, subventions, participations	130 230	124 799	113 008
	<i>dont</i> Etat - dotations diverses	88 003	86 799	82 447
	- fonds départemental T.P.	11 540	13 500	10 000
	- droits de mutations	17 595	18 926	10 000
	- Etat - compensation impôts	7 722	7 722	5 297
	- réforme rythmes scolaires	5 190	4 350	3 000
75	Revenus des immeubles	24 244	24 958	20 734
77	Produits exceptionnels	32 719	10 531	3 737
	<i>dont</i> remboursements sinistres	542	10 044	3 737
	Total des recettes réelles de l'exercice	361 314	342 847	311 665
002	Excédent de fonctionnement reporté	22 796	57 323	87 376
	Total des recettes	384 110	400 170	399 041

Section d'Investissement

Récapitulation par chapitre

Dépenses

Chapitre	Libellé	Dépenses 2016	Restes à réali-	Budget 2017
16	Remboursement des emprunts (capital)	6 768	0	7 067
165	Dépôts et cautionnements versés	0	0	2 163
O2O	Dépenses imprévues	0	0	4 000
OO1	Déficit d'investissement reporté	0	0	0
21	Travaux, mobilier et matériel	49 708	31 877	146 129
Mairie	Aménagement d'un local Archives"	14 063	6 000	9 100
	Mise aux normes WC handicapés"	0	0	5 000
	Remplacement de la chaudière	0	0	22 000
	Restauration des reliures d'état civil	0	2 877	3 197
Ecole	Mise en conformité électrique	1 081	0	0
	Remplacement des revêtement de sol	9 091	0	0
	Accessibilité personnes à mobilité réduite"	1 838	11 000	11 000
	Acquisition de matériel et mobilier divers	357	0	2 922
	Acquisition vidéoprojecteur interactif	0	3 000	4 437
	Remplacement revêtement sol palier et stores école	0	0	10 122
Eglise	Remplacement vitrail au-dessus de l'entrée	0	4 000	4 375
	Illumination extérieure	9 496	2 000	2 000
	Accessibilité personnes à mobilité réduite"	0	0	22 463
Chapelle	Rénovation intérieure et extérieure + porte d'entrée	0	0	34 226
Salle polyvalente	Aménagement d'un auvent devant l'atelier	0	3 000	3 000
	Rénovation escalier entre salle polyvalente et mairie	0	0	3 700
	Acquisition d'un adoucisseur d'eau	2 114	0	0
	Rénovation étanchéité toit local de rangement	0	0	3 000
Cimetière	Extension columbarium	5 400	0	0
Voirie	Acquisition illumination de Noël	1 468	0	0
	Acquisition épandeur à sel	4 800	0	0
	Acquisition bac à sel	0	0	239
	Aménagement éclairage public impasse des Lys	0	0	5 348
Total des dépenses		56 476	31 877	159 359

Recettes

Chapitre	Libellé	Recettes 2016	Restes à réali-	Budget 2017
10222	Fond de compensation de la TVA : année N-1	21 589	0	9 000
10223	Taxe locale d'équipement	549	0	500
165	Dépôts et cautionnements reçus	0	0	2 163
1068	Affectation du résultat N-1	2 284	0	15 788
O21	Virement de la section de fonctionnement	0	0	75 623
OO1	Excédent de d'investissement reporté	12 493	0	10 390
13	Subventions d'investissement reçues	29 950	5 699	45 895
Mairie	Etat - Aménagement d'un local Archives"	0	5 699	5 699
Ecole	Etat - Accessibilité personnes à mobilité réduite"	0	0	3 484
	CCPR - Fonds de concours vidéoprojecteur	0	0	1 854
Eglise	ES et Région - Illumination extérieure	2 493	0	1 995
	Sénateur Reichardt - Fonds parlementaires Accessibilité"	0	0	3 000
Chapelle	Conseil de Fabrique - Rénovation	0	0	28 522
salle polyv	Conseil Départemental	25 200	0	0
Cimetière	CCPR - Fonds de concours columbarium	2 257	0	0
Voirie	CCPR - Fonds de concours éclairage impasse des Lys	0	0	1 341
Total des recettes cumulées		66 865	5 699	159 359

Résultat de l'exercice 2016

Excédent de fonctionnement	103 165
Excédent d'investissement	10 389
Résultat provisoire	113 554
Dépenses engagées non encore payées	-31 877
Recettes accordées non encore encaissées	5 699
Solde des engagements en cours	-26 178
Résultat définitif excédentaire	87 376

HEUREUX ANNIVERSAIRE



M. WEBER André 72 ans le 18/04

M. FOELLER Georges 85 ans le 23/04

Mme HEINTZ Frieda 88 ans le 25/04

Mme LAURENCE Jacqueline 91 ans le 28/04 (Maison de Retraite)

Les personnes qui ne souhaitent pas figurer dans les rubriques anniversaires sont priées d'informer le secrétariat de la mairie.

DECES

*- M. MASTIO Lucien Joseph est décédé le 5 mars 2017
dans sa 84ème année à Néewiller/L*

*- M. BECHER Bernard est décédé le 18/03/2017
dans sa 65ème année à Néewiller/L*

*- Mme FRITZ Marie est décédée le 24/03/2017
dans sa 94ème année à Lauterbourg (Maison de retraite)*

Sincères condoléances aux familles



Mariage

Le 18 mars 2017

*M. Yoan Marie Pascal MEYER et
Mme Aude Denise Yvette CLAUDEL*

Félicitations aux jeunes époux



Les résultats de l'enquête

Recensement de la population

Résidences principales : 275

Logements vacants : 13

Total des Bulletins individuels : 653



ELECTIONS 2017



Dimanche 23 avril 2017 : 1er Tour des Elections Présidentielle

Dimanche 7 mai 2017 : 2ème Tour

Vos nouvelles cartes d'électeurs vous seront distribuées.

Manifestations du mois de d'avril

-Haras de la Née : C.S.O. National PRO du 7 au 9/04
et Concours d'attelage du 21 au 23/04



-Soirée tarte flambée le samedi 29 avril organisé par **les Sapeurs Pompiers** de Néewiller/L .



Association foncière

Les propriétaires ayant vendu ou acheté des parcelles
sur le ban de la commune de Néewiller/L
sont priés de le signaler à la mairie
dans les meilleurs délais
pour la mise à jour de la facturation
des taxes de remembrement 2017.

Sortie Marche Néewiller

Le lundi à partir du 24 avril, départ à 19 heures, pour les personnes désirant marcher à une allure modérée, ainsi que pour l'initiation à la marche nordique.

A compter du 3 mai les marches du mercredi reprendront à 19 heures, pour les marcheurs confirmés, ainsi que pour les personnes ayant déjà pratiqué la marche nordique.

Les marches ont lieu toutes les semaines jusqu'à fin septembre. Nous disposons de quelques paires de bâtons, que nous pouvons vous prêter.

Pour tous renseignements, vous pouvez vous adresser au 06 19 97 22 34



LOGEMENTS A LOUER

Au presbytère : un appartement au 1er étage se libère. Surface : 44 m² (F2)

Libre à partir du 1 juillet 2017. Loyer : 250 € + 60 € de charges

Au-dessus de l'école : un appartement F2 sera disponible au courant de l'été.

Loyer : 300 € + 40 € de charges

Pour tout renseignement, veuillez vous adresser à la mairie

au 03 88 94 81 11 ou par mail neewiller@wanadoo.fr

Nouvelles procédures d'instruction des cartes nationales d'identité et des passeports



Depuis le 28 mars 2017, (décret n°2016-1460 du 28 octobre 2016) les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) s'effectuent de la même façon que pour les passeports, auprès des seules mairies équipées de dispositifs de recueil (DR). **Les plus proches sont les mairies de Lauterbourg et Wissembourg.**

Vous pouvez aussi faire votre pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Pour cela :

- *Je crée un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état civil et mon adresse.
- *Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- *Je vais à la mairie équipées de bornes biométrique (ex : Lauterbourg). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- *Je rassemble les pièces justificatives (justificatif de domicile de moins d'un an et des photos d'identités de moins de 6 mois)+ ancienne carte d'identité (ou acte de naissance)
- *Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- *Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

Horaires Mairie de Lauterbourg : Lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h30 et samedi de 9h à 12h.

L'animation jeunesse FDMJC Alsace de la communauté de communes de la Plaine du Rhin propose des activités pour les vacances de printemps 2017 du 10 au 21 avril 2017.

Animation Jeunesse FDMJC D'ALSACE de la C.C. Plaine du Rhin 3, rue principale 67930 BEINHEIM

Site web : www.animation-fdmjcalsoace-ccpr.com - Le tract est disponible au secrétariat de la mairie.

Rappel : Dimanche 2 avril 2017 VIDE GRENIER sur les parkings du Collège et de la MLC à Seltz. de 6h à 17h. Buvette et petite restauration sur place.

Contact/Info : Juline BELLOT 06 75 53 95 14 - julien.bellot@fdmjc-alsace.fr

A NEEWILLER/L

Spectacle de théâtre et danse proposé par les Sentiers du Théâtre

Vendredi 26 mai à 20h - « Ce qui m'est dû »

A partir de 8 ans

Tarif plein : 9€ Réduit : 7€ ViaCulture et -15ans : 5,50€ Famille : 15€

Une rencontre avec les artistes et un repas sont proposés en amont de la représentation. RDV à 17h pour la rencontre et à 18h pour partager un repas avec la compagnie et l'association Sur les Sentiers du Théâtre tiré du sac.

Informations et réservations : 03.88.72.09.83 / 06.22.19.58.63 sentiers.contact@gmail.com

LES SENTIERS DU THÉÂTRE

Lundi 3 avril 2017 à 18h, Beinheim

Sur les sentiers du théâtre organise leur premier « café afterwork » au jardin Schramm (3, rue principale) ! Ce moment ouvert à tous se veut convivial pour favoriser l'échange entre les différents publics. Cette 1ère date sera ainsi placée sous le signe de la pratique amateur.

Du 10 au 13 avril : Stage d'initiation au théâtre d'improvisation, avec un intervenant de la Cie Carpe Haute. Pour les 11 à 16 ans, tarifs : 10€ à la salle polyvalente d'**Oberlauterbach** de 14h à 17h.

La compagnie propose ce stage de découverte de l'impro et développe l'écoute, l'expression et la créativité ! Ramassage prévu dans la Plaine du Rhin. Inscription auprès de l'Animation Jeunesse 06.75.53.95.14

Vendredi 28 avril 2017 à 20h : *Le théâtre ambulante Chopalovitch* - Compagnie des choux

C'est l'histoire d'une troupe de théâtre qui débarque dans un village serbe sous l'occupation nazie en 1942. Les villageois, dépassés, tentent, chacun à leur façon, de résister à ce monde écorché. Quant aux nouveaux arrivants, les comédiens, ils s'interrogent sur le rôle du théâtre... **Buhl**, salle polyvalente - Durée : 2h à partir de 12 ans. Tarif plein : 9€ Réduit : 7€ VitaCulture et -15ans : 5,50€ Famille : 15€

Samedi 29 avril 2017 de 17h30 à 21h30 : Rencontre pour acteurs amateurs avec la Cie Actémo Théâtre. **Beinheim**, bureau des sentiers. A partir de 16 ans - Tarif : 10€

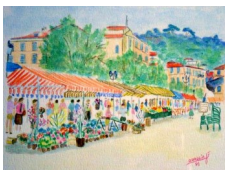
Cette soirée marque le démarrage de la création d'un spectacle autour de la thématique de l'Accueil. Cette rencontre sera faite de jeux de théâtre, d'improvisation et d'échanges avec les artistes. Ce projet sera en lien avec la création artistique de la compagnie Actémo Théâtre.

A la fin de la rencontre, nous vous invitons à partager un moment convivial.

JEUDI 6 AVRIL 2017

MARCHE ANNUEL DE PRINTEMPS

A LAUTERBOURG



Conférence à Lauterbourg « Travailler sa mémoire tout en prenant plaisir » le mardi 2 mai 2017 de 14h30 à 16h30 à la salle de conférence (salle polyvalente).

La conférence « La mémoire, pourquoi et comment la stimuler » permet de découvrir les différents types de mémoire et d'en comprendre les principaux mécanismes de fonctionnement. Par le biais de jeux et d'exercices nous souhaitons donner envie aux participants, de 60 ans et plus, de continuer à stimuler leur mémoire au quotidien.

Entrée libre et atelier gratuit. Sur inscription à la mairie de Lauterbourg au 03.88.94.80.18

RENOV'HABITAT 67 : un programme de soutien technique et financier de vos projets de réhabilitation du Conseil Départemental du Bas-Rhin, de l'Etat et de l'Agence Nationale de l'habitat.



Les permanences proches de chez vous :

-Communauté de Communes de la Plaine du Rhin 3, rue principale à BEINHEIM - Permanences tous les lundis du mois de 9h30 à 11h00

-Mairie de Lauterbourg 21, rue de la première Armée à LAUTERBOURG - Permanences tous les lundis du mois de 17h00 à 18h00

-Mairie de Seltz 10, place de la Mairie à SELTZ - Permanences tous les 2e et 4e lundis du mois de 13h30 à 15h00.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle



La gestion des eaux de pluie sur mon terrain

La Communauté de Communes de la Plaine du Rhin et le SDEA en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse engagent un programme de gestion des eaux pluviales dans l'objectif de réduire la charge hydraulique des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration et ainsi de limiter les débordements du réseau et la pollution du milieu naturel par temps de pluie.

Dans le cadre de ce projet, l'Agence de l'Eau vous permet de bénéficier d'une **aide de 80 %** sur l'acquisition de cuves de rétention d'eau de pluie. **La condition pour bénéficier de cette aide est la déconnexion totale ou partielle des descentes de gouttière du réseau d'assainissement.** La déconnexion ne doit pas se limiter à la mise en place de cuve et nous vous encourageons à réaliser d'autres aménagements favorisant l'infiltration des eaux de toiture tels qu'un jardin de pluie, un puits d'infiltration ou encore une tranchée d'infiltration.

La commande et la distribution de ces cuves seront organisées par la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin après un appel d'offres qui permettra de bénéficier d'un prix intéressant.

Nous organisons à cet effet un sondage **sans engagement** pour définir le type et le nombre de cuves à commander. Vous trouverez ci-dessous un coupon réponse permettant d'exprimer vos attentes en matière de volume et d'esthétique.

A titre indicatif, il s'agit de cuves de qualité, résistantes aux UV, garanties plusieurs années et fournies avec le dispositif de raccordement à la gouttière et de filtration. Le prix moyen de ces cuves est estimé à 150 € ; en bénéficiant de l'aide de 80 % de l'Agence de l'Eau il vous restera **à charge un montant d'environ 30 € par cuve** (le nombre de cuves par habitation n'est pas limité).

Les travaux de déconnexion des gouttières restent à votre charge et consistent à infiltrer les eaux de pluie directement dans vos espaces verts ou à les utiliser pour l'arrosage. Un technicien du SDEA sera disponible pour vous conseiller dans ces travaux et effectuera un contrôle de conformité après leur réalisation.

Nous vous remercions de renvoyer le coupon réponse ci-dessous à la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin ou à la mairie de votre commune avant le **1 mai 2017**.

Vous pouvez également répondre par mail à l'adresse suivante : contact@cc-plaine-rhin.fr

✂.....

La gestion des eaux de pluie sur mon terrain

Nom - Prénom :

Adresse :



Je suis prêt à déconnecter mes descentes de gouttières OUI NON

(Infiltration dans les espaces verts ou libre écoulement sur le sol)

Je souhaite déconnecter : 1 2 3 descentes de gouttière

Je souhaite bénéficier de l'aide pour : 1 2 3 cuves

Parmi les modèles de cuves présentés je suis intéressé par le modèle suivant (cocher une cuve et un volume) :

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	
<input type="checkbox"/> 350 L (65 x 50 x H.141 cm) <input type="checkbox"/> 550 L (79 x 56 x .164 cm)	1000 L (75 x 100 x H.120 cm)



DEFILE DU CARNAVAL



TIR A L'ARC

Les élèves continuent leur voyage dans le temps et découvrent le tir à l'arc, tels des chevaliers.

L'intervenante, Annie Pagès, de l'association « 1^{ère} compagnie d'Arc de Strasbourg », enseigne aux enfants les bases de ce très beau sport. Les élèves sont conquis !



INFO ECOLE



L'inscription des enfants nés en 2014 se fera à l'école de Scheibenhard soit le samedi 29 avril ou le samedi 6 mai 2017 sur RDV, les parents doivent récupérer les dossiers au secrétariat de la mairie. Pour prendre RDV, merci de téléphoner au 03 88 54 67 07.

Rappel : du jeudi 13 au mardi 18 avril il y aura une benne au terrain de football de Néewiller/L pour la collecte des vieux papiers.



DON DU SANG

Mercredi 19 avril 2017

de 17h00 à 20h00

à la salle polyvalente de la Lauter
à Lauterbourg.



Le Club de gym de Seltz organise une Zumba Party caritative le vendredi 12 mai 2017 à la maison des Loisirs et de la Culture à Seltz au profit de l'association ESPPACES ; Cette soirée sera animée par des instructeurs aux grands cœurs et qui n'hésitent pas à répondre présents : Betty et ses kids à partir de 17h30 ; Deborah, Esther, Loïc et Hank à partir de 19h30.

Zumba kids (de 7 à 16ans) 17h30 à 18h15 = 3€ suivi d'un gouter offert

Zumba de 19h30 à 22h30 = 10€ Petite restauration sur place



CLUB CINEMA LAUTERBOURG

Salle de conférence Cinéma / Prix d'entrée : Enfants : 4€ - Adultes : 5€ Avril 2017

Samedi 22 avril 2017 à 17h



SAHARA

Film d'animation de Pierre Coré - à partir de 3 ans / durée 1h26

Lassés d'être les souffre-douleur de leur communauté, Ajar le serpent et son pote Pitt le scorpion décident de tenter leur chance dans l'oasis voisine où vit la haute bourgeoisie du désert saharien et d'y retrouver Eva, une belle serpente dont Ajar est tombé fou amoureux. C'est le début de folles aventures...

Samedi 22 avril 2017 à 20h



IL A DÉJÀ TES YEUX

Film de Lucien Jean-Baptiste avec Zabou Breitmann / durée 1h35

Paul est marié à Sali. Tout irait pour le mieux s'ils arrivaient à avoir un enfant. Jusqu'au jour où Sali reçoit l'appel qu'ils attendent depuis si longtemps : leur dossier d'adoption est approuvé. Il est adorable, il a 6 mois, il s'appelle Benjamin. Il est blond aux yeux bleus et il est blanc. Eux...sont noirs !

Samedi 29 avril 2017 à 17h



LEGO BATMAN

Film d'animation - à partir 6 ans / durée 1h45

Il en rêvait depuis La Grande Aventure Lego : Batman est enfin le héros de son propre film ! Mais la situation a bien changé à Gotham - et s'il veut sauver la ville des griffes du Jocker, il lui faudra arrêter de jouer au justicier masqué et découvrir le travail d'équipe ! Peut-être pourra-t-il alors se décoincer un peu...

Samedi 29 avril 2017 à 20h



RAID DINGUE

Film de Dany Boon avec Alice Pol, Dany Boon, Michel Blanc / durée 1h45

Johanna Pasquali est une fliquette pas comme les autres. Distracte, rêveuse et maladroite, elle est d'un point de vue purement policier sympathique mais totalement nulle. Elle s'entraîne sans relâche pendant son temps libre pour réaliser son rêve : être la première femme à intégrer le groupe d'élite du RAID...

OUVERTURE de la MAIRIE : Lundi de 09h00-11h30 13h30-19h00,

Mercredi 14h00-18h00 et Jeudi 08h00-11h30 13h30-18h00



les permanences : du maire **lundi de 17h00-19h00**

de l'adjointe jeudi **de 10h00-11h00**

tél: 03 88 94 81 11 - fax 03 88 94 68 09

messagerie: neewiller@wanadoo.fr - le site: www.neewiller.fr



HORAIRES D'ÉTÉ A PARTIR DU 1er AVRIL



Jours d'ouverture : Mardi - Mercredi - Jeudi - Vendredi - Samedi

Horaires : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

URGENCES

SAMU 15

POMPIERS 18

POLICE SECOURS 17

GENDARMERIE 03 88 94 80 12

Numéro d'urgence européen 112

Société du PIPELINE sud Européen : 04 42 05 01 64

SERVICE DE GARDE

Médecin: 03 69 55 33 33

Infirmières : 03 88 54 67 72 à Lauterbourg

03 88 07 12 89 à Mothern

Ambulances: Greiner 03 88 86 51 43

Taxi Pons Philippe: 06 18 88 32 94 / philippepons67@sfr.fr

En l'absence des médecins traitants, de samedi midi à lundi 7h. En cas d'urgence vitale appelez le 15.

Pharmacie de garde pour le mois d'AVRIL

Samedi 1er avril : Pharmacie Centrale - WISSEMBOURG

Dimanche 2 avril : Pharmacie de Betschdorf - BETSCHDORF

Samedi 8 avril : Pharmacie de la Paix - WISSEMBOURG

Dimanche 9 avril : Pharmacie des Thermes - MERKWILLER-PECHELBRONN

Vendredi 14 avril : Pharmacie de l'Europe - WISSEMBOURG

Samedi 15 avril : Pharmacie de la Paix - WISSEMBOURG

Dimanche 16 avril : Pharmacie Centrale - WISSEMBOURG

Lundi 17 avril : Pharmacie de Betschdorf - BETSCHDORF

Samedi 22 avril : Pharmacie Cantonale - SOULTZ-SOUS-FORÊTS

Dimanche 23 avril : Pharmacie de la Paix - WISSEMBOURG

Samedi 29 avril : Pharmacie de l'Europe - WISSEMBOURG

Dimanche 30 avril : Pharmacie de la Paix - WISSEMBOURG

LES PERMANENCES

A.B.R.A.P.A. Association Bas-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées. Tél.: 03 88 54 27 54

A.F.A.L. Bureau et siège Social : 8 Bld Hanauer 67500 Haguenau. Tél.: 03 88 93 11 00 , Fax: 03 88 93 11 22, Email: info@afal.eu. Bureau secondaire : 16, rue du Général de Gaulle à Gerstheim 67150.

Architecte Urbaniste Tous les lundis de 09h30-11h00 Com.Com. de la Plaine du Rhin à Beinheim. Tous les lundis de 17h00-18h00 à la mairie de Lauterbourg.

ASSEDIC numéro unique 3949, Email: www.assedic.fr

Assistante Sociale Centre Médico-Social, Place des Carmes à Wissembourg. Tél.: 03 69 06 73 50

Bitz Ramonage 6a, rue du Haut-Village Mothern. Tél.: 07 88 07 06 38 - bitzalexandre@gmail.com
permanence : lundi de 10h à 12h et jeudi et vendredi de 16h à 18h.

Cadastre Haguenau Tél.: 03 88 53 26 26, ouvert tous les jours de 08h00 à 12h et 13h30 à 16h00.

CAF permanence le premier lundi du mois de 14h00 à 16h00 et sur rendez-vous à PAMINA Lauterbourg pour les questions transfrontalières.

CARSAT à la mairie de Seltz le mardi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h uniquement sur RDV en téléphonant au 3960.

C.I.C.A.S. à la mairie de Seltz le 1er mercredi du mois. Tél.: 0 820 200 189

Conciliateurs de justice Permanences de M.HAAS Charles au local des permanences 21, rue de la pépinière à Wissembourg le lundi de 14h à 17h, et de M.Paul SCHEER à la mairie de Wissembourg le samedi de 9h à 12h (saisine gratuite résolution à l'amiable de litiges entre particuliers) Prendre RDV en téléphonant à la mairie de Wissembourg au 03 88 54 87 87

Com.Com de la Plaine du Rhin du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Tél. : 03 88 53 08 20

C.R.A.V. Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse à la mairie de Seltz, uniquement sur RDV. tél.: au 3960, les 1^{er} et 3^{ème} mardi du mois.

Impôts Centre de Wissembourg. de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 sauf le samedi. Fermé le mercredi après-midi et le vendredi a.midi. Tél.: 03 88 54 18 90, Fax: 03 88 54 18 99

Infobest Pamina Ancienne Douane, 67630 Lauterbourg. le lundi 13h30 à 16h30 , les mardis, mercredis et jeudis 08h30 à 12h30 et 13h30 à 16h30, Tél.: 03 68 33 88 00 email: infobest@eurodistrict-regio-pamina.eu site: www.eurodistrict-regio-pamina.eu

Office du tourisme : Antenne de Seltz : 2, avenue du Général Schneider 67470 Seltz du mardi au vendredi 8h-12h et 13h-17h. Antenne de Lauterbourg, Hôtel de ville 21, rue de la 1ère Armée, du lundi au vendredi 9h-12h et 13h30-17h30. Antenne de Mothern à la maison de la Wacht 7, rue du Kabach du lundi au vendredi 13h30-17h30.

Servinor Alsace aide à domicile - services à la personne Tél.: 03 88 53 98 76

SOUS-PREF.DE Haguenau-Wissembourg accueil général : du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et les lundis après-midi de 13h00 à 15h30.

Syndicat des Eaux de Lauterbourg maison des services Tél.: 03 88 94 80 67, Fax 03 88 54 61 58

Trésorerie Seltz ouvert lundi ,mardi, jeudi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00, mercredi et vendredi fermée.

Urgences: électricité / gaz 0810 43 30 68 ; eaux usées 03 88 19 97 09

Centres médico-sociaux : **Wissembourg** ,Place des Carmes Tél.: 03 69 06 73 50

Lauterbourg Tél.: 03 69 06 73 85, Puéricultrice Tél.: 03 69 06 73 77 fax 03 88 94 66 56